

Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

Reconnues d'utilité publique

Paris le 11 juin 2014

Madame Aurélie Filipetti
Ministre de la culture et de la communication
3 rue de Valois
75033 PARIS CEDEX 01

La Demeure Historique

Association des monuments historiques privés
reconnue d'utilité publique
par décret du 29 janvier 1965
57 quai de la Tournelle, 75005 PARIS
Tél. : 01 55 42 60 00
www.demeure-historique.org

Maisons Paysannes de France

reconnue d'utilité publique
par décret du 20 mars 1985
8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS
Tél. : 01 44 83 63 63
www.maisons-paysannes.org

Patrimoine-Environnement – LUR

LUR - FNASSEM
reconnue d'utilité publique
par décret du 27 août 1970
20 rue du Borrégo, 75020 PARIS
Tél. : 01 42 67 84 00
www.patrimoine-environnement.fr

REMPART

Union des associations pour la Réhabilitation
et l'Entretien des Monuments
et du Patrimoine Artistique
reconnue d'utilité publique
par décret du 13 juillet 1982
1 rue des Guillemites, 75004 PARIS
Tél. : 01 42 71 96 55
www.rempart.com

Sauvegarde de l'Art Français

reconnue d'utilité publique
par décret du 22 novembre 1925
22 rue de Douai, 75009 PARIS
Tél. : 01 48 74 49 82
www.sauvegardeartfrancais.fr

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

reconnue d'utilité publique
par décret du 7 novembre 1936
39 avenue de la Motte-Picquet, 75007 PARIS
Tél. : 01 47 05 37 71
www.sppfef.fr

Vieilles Maisons Françaises

reconnue d'utilité publique
par décret du 2 mai 1963
93 rue de l'Université, 75007 PARIS
Tél. : 01 40 62 61 71
www.vmfpatrimoine.org

Madame la ministre,

Par arrêté du 20 janvier 2005 renouvelé en 2009, un Groupe national d'information et de concertation sur le patrimoine (www.g8-patrimoine.org) a été créé par votre prédécesseur Renaud Donnedieu de Vabres.

Vous-même avez présidé le 11 septembre 2012 une réunion de ce Groupe : il nous semble que les sujets actuellement en cours de discussion tel la future Loi Patrimoine imposent des échanges en votre présence et, en conséquence, nous vous remercions de bien vouloir organiser et présider une très prochaine réunion.

À l'ordre du jour d'une telle réunion, pourraient notamment figurer, en fonction des aléas du calendrier parlementaire, le régime juridique des biens inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco (voté dans les mêmes termes par les deux assemblées parlementaires) et celui des domaines nationaux, deux dispositions auxquelles les associations sont très attachées.

Les mesures impératives à prendre pour faire perdurer au-delà du 15 juillet 2015 les quelques 600 ZPPAUP non transformées en AVAP devraient aussi être étudiées puisqu'à défaut d'un texte législatif nouveau, ces protections disparaîtront.

Enfin, vous n'ignorez probablement pas que de nombreux acteurs du patrimoine et de l'environnement sont très inquiets quant au devenir des sites inscrits qu'ils n'entendent pas voir abandonnés : un tel sujet, très lié aux lois sur la biodiversité, doit être abordé avec votre collègue en charge de l'écologie.

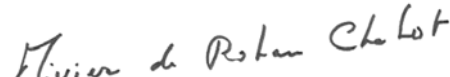
Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager
Reconnues d'utilité publique

Aussi nous vous souhaiterions, cette faculté étant prévue à l'article 3 de l'arrêté du 20 janvier 2005, que vous invitiez un représentant du cabinet de la ministre de l'écologie pour traiter des questions notamment des sites protégés intéressant les deux ministères.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.



Alexandre Gady
Président de la SPPEF



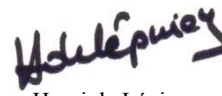
Olivier de Rohan-Chabot
Président de la Sauvegarde de l'Art Français



Georges Duménil
Président de Maisons Paysannes de France



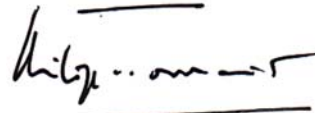
Jean de Lambertye
Président de la Demeure Historique



Henri de Lépinay
Président de REMPART



Kléber Rossillon
Président de Patrimoine-Environnement



Philippe Toussaint
Président de Vieilles Maisons Françaises